

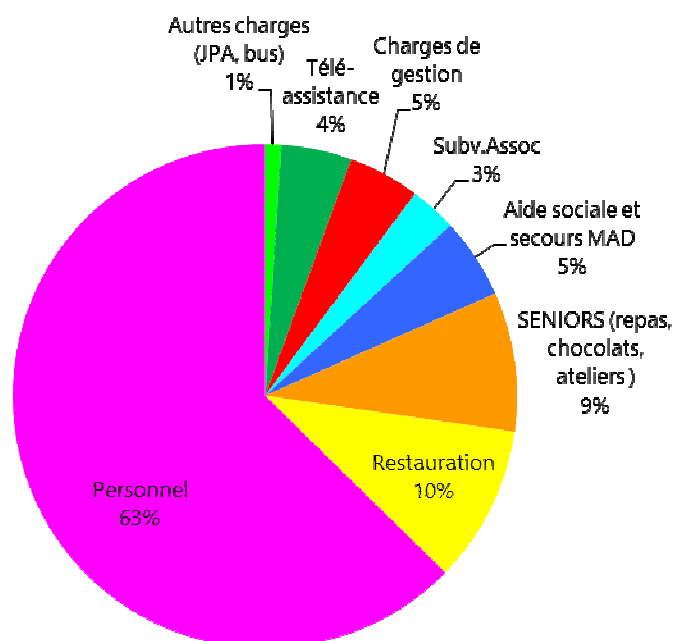


**CCAS**

# BP 2024 – CCAS DE SEICHAMPS

## Les dépenses de fonctionnement

Pass Bus	1 300 €
Repas des Anciens	13 000 €
Chocolats des Anciens	5 000 €
Atelier Séniors + golf	2 000 €
Télé-assistance	10 100 €
Aide sociale	10 600 €
Maintien à domicile	1 000 €
Subventions aux Assoc	6 700 €
Achat de repas et boissons	22 500 €
Jeunesse au Plein Air (JPA)	1 000 €
Charges de structures Maison de l'Amitié	5 400 €
Services généraux	4 900 €
Charges de personnel	140 000 €
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>223 500 €</b>



Les charges de fonctionnement progressent par rapport à l'exercice précédent de 10%.

Le **service de restauration** a connu une importante fréquentation en 2023. Les dépenses réalisées ont dépassé les inscriptions budgétaires. Pour 2024, l'enveloppe budgétaire sera abondée de 25% pour un niveau de fréquentation à hauteur de 2 000 repas.

Les opérations « repas de l'amitié » et « les chocolats de fin d'année » des seniors ont été réévalués pour tenir compte de l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

L'action « heure du tee » sera également reconduite. Des ateliers « seniors » seront mis en place sur l'année pour une enveloppe totale de 2 000 €.

Les crédits destinés aux Pass bus seniors s'élèvent à 1 300 €.

Une provision de 1 000 € est réservée pour l'opération JPA concernant les « Premiers départ en vacances ».

Les dépenses du service de Téléassistance sont inscrites à hauteur de 10 100 € fonction du nombre de bénéficiaires.

Les crédits alloués à l'Aide Sociale de 10 600 € sont répartis comme suit :

- Bons alimentaires : 2 000 €
- Secours d'urgence : 3 000 €
- Aides du CCAS : 3 400 €
- CTASF : 300 €
- Tarifs social de l'eau : 1 900 € (entièrement compensés par la SAPL Grand Nancy Habitat).

Pour les actions relevant du Maintien à Domicile, autre dispositif de la SAPL Grand Nancy Habitat et de la Métropole, les crédits sont reconduits à hauteur de 1 000 €.

Les subventions aux associations sont inscrites comme suit :

- Banque Alimentaire : 1 000 €
- Tournesol : 5 620 € (en plus du soutien financier, l'association, bénéficie d'un soutien logistique (véhicule et local mis à disposition).
- Restos du Cœur : 80 €

Les charges de personnel progressent en raison du besoin en personnel suite au succès de fréquentation du service de restauration et du remplacement d'un agent à temps partiel thérapeutique.

Le poste « services généraux » est constitué des autres charges de fonctionnement : charges d'assurance, documentation, fournitures administratives, vêtements de travail et mobiliers.

Les charges du bâtiment de la Maison de l'Amitié sont supportées en partie par le budget principal de la commune dans le cadre de l'entretien du patrimoine. Ce budget enregistre les charges de consommation d'eau, de réparations et d'achats des équipements.

### Les recettes de fonctionnement

Pass Bus	1 000 €
Télé-assistance	10 500 €
Tarif social de l'eau 2023	1 900 €
Restauration	24 400 €
Activité Golf	500 €
Remboursement rémunération du personnel	2 800 €
Location	6 500 €
Autres recettes	1 223 €
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>48 823 €</b>

Les recettes de restauration sont constituées de la vente de tickets repas (municipaux, ordinaires et à thèmes) et des boissons.

Les crédits réservés aux produits de la téléassistance sont estimés à 10 500 €.

Les recettes de location de la salle de la maison de l'Amitié sont inscrites selon le planning de réservation 6 500 € (même niveau que 2023).

La SPL du grand Nancy compense intégralement les aides attribuées dans le cadre de l'enveloppe du tarif social de l'eau. L'enveloppe 2023 a été reconduite.

Les recettes des Pass bus enregistrent la participation des seniors à l'achat des tickets.

Les recettes de « l'heure du tee » (golf) représentent la participation des usagers aux stages de découvertes.

Des crédits sont déjà inscrits en remboursement par les assurances de la rémunération du personnel en raison des arrêts déjà connus du personnel titulaire.

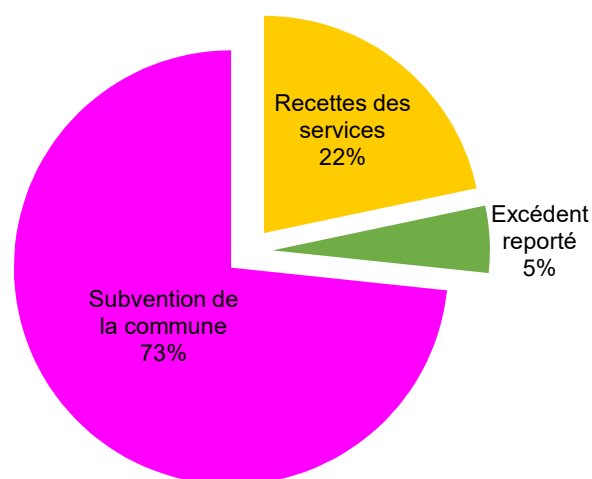
Les autres recettes représentent le remboursement attendu de charges trop versées en N-2.

## Financement du Fonctionnement 2024

Les recettes des services, détaillées ci-dessus financent à hauteur de 22% les dépenses de fonctionnement.

Les excédents reportés (résultats antérieurs) représentent près de 5% avec 11 177 €.

Une subvention de la commune de 165 000 € est indispensable pour équilibrer le budget. (en augmentation de 55 000 € par rapport à 2023).



## Les investissements

DEPENSES	13 912 €	RECETTES	1 500 €
Achat de mobilier / matériel	9 912 €	FCTVA	0 €
Prêts octroyés	4 000 €	Prêts remboursés	0 €
		Amortissement	1 500 €

Les dépenses d'investissement sont constituées des demandes de prêts octroyés par le Conseil d'Administration aux personnes en difficultés et d'une provision pour l'achat le cas échéant de matériel et mobilier.

Les recettes d'investissement sont constituées de la dotation aux amortissements. Le FCTVA sera quasi nul (< à 100€).

La section d'investissement est équilibrée par la prise en compte du solde positif d'exécution du budget précédent.

## L'équilibre

Le budget s'établit comme suit avec l'affectation des résultats 2023 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement - crédits 2024 - opérations réelles	223 500,00 €	213 822,66 €
Fonctionnement - crédits 2024 - opérations d'ordre	1 500,00 €	
Résultat reporté R-002		11 177,34 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>225 000,00 €</b>	<b>225 000,00 €</b>
Investissement - crédits 2024 - opérations réelles	13 912,38 €	
Investissement - crédits 2024 - opérations d'ordre		1 500,00 €
Restes à réaliser 2023		
Résultat reporté R-001		12 412,38 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>13 912,38 €</b>	<b>13 912,38 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DU BUDGET</b>	<b>238 912,38 €</b>	<b>238 912,38 €</b>